

République Française
Département : INDRE-ET-LOIRE
Arrondissement : Chinon
CHARENTILLY - COMMUNE

Procès verbal

Le mardi 14 octobre 2025 à 19 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 09 octobre 2025, s'est réunie sous la présidence de VALERIE BOUIN.

Secrétaire de la séance : CHRISTINE LAVEAU

Présents : VALERIE BOUIN, GHISLAIN GUYON, Brigitte PARISIS, Jean AGEORGES, Muriel CHERUAU, CHRISTINE LAVEAU, Marc RUE, Ghislaine MOREAU, Annie FONTAINE, Guillaume DUBOIS, MARIE CHEPTOU, Jacques MOTARD

Représentés : Marie-Hélène LAMAMY représentée par Muriel CHERUAU, Jacques BOULLENGER représenté par Jacques MOTARD

Absents et excusés : Quentin BONVALLET-DAMOISEAU

Ordre du jour :

- Nomination du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 23 septembre 2025
- Informations et décisions du Maire

- Modification des statuts du SIAEP
- adhésion au réseau communautaire des bibliothèques et ré-informatisation de la bibliothèque de Charentilly
- Modification des statuts du SATESE 37

- Compte-rendus des EPCI
- Questions diverses
- Après conseil

Nomination du secrétaire de séance : madame LAVEAU est nommée secrétaire de séance à l'unanimité

Approbation du procès-verbal du 23 septembre 2025 à l'unanimité

Informations et décisions du Maire :

Un renfort d'intérim territorial a été engagé pour une mission de 4 jours pour nettoyer et désherber le cimetière

Délibérations du conseil :

République Française
Département : INDRE-ET-LOIRE
Arrondissement : Chinon
CHARENTILLY - COMMUNE

Séance du mardi 14 octobre 2025

Délibération N° DE_2025_040

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	12	14
Date de la convocation :		
09/10/2025		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze octobre deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie (Salle du Conseil)), sous la présidence de VALERIE BOUIN.

Présents : VALERIE BOUIN, GHISLAIN GUYON, Brigitte PARISIS, Jean AGEORGES, Muriel CHERUAU, Marc RUE, Ghislaine MOREAU, Annie FONTAINE, Guillaume DUBOIS, MARIE CHEPTOU, Jacques MOTARD, CHRISTINE LAVEAU

Représentés : Marie-Hélène LAMAMY représentée par Muriel CHERUAU, Jacques BOULLENGER représenté par CHRISTINE LAVEAU

Absents et Excusés : Quentin BONVALLET-DAMOISEAU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, CHRISTINE LAVEAU est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Modification des statuts du SIAEP

Madame le Maire rappelle l'adhésion de principe de la commune de Pernay au 1er janvier 2026 au syndicat intercommunal d'alimentation d'eau potable (délibération n°DE_2025_034). L'ensemble des communes ayant accepté cette adhésion, il convient de procéder à la modification des statuts du SIAEP.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5211-18, L5214-27 et L5212-31 ;

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010, relative à la réforme des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2025-16 du 1er octobre 2025 du Conseil syndical, portant sur l'actualisation de ses statuts ;

Considérant la nécessité de se prononcer sur les modifications statutaires du SIAEP ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,
Le Conseil municipal :

Envoyé en préfecture le 31/10/2025

Reçu en préfecture le 31/10/2025

Publié le 31/10/2025 SLOW

ID : 037-213700594-20251014-DE_2025_040-DE

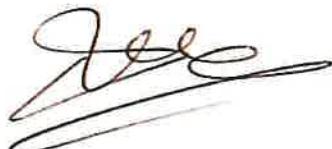
- Approuve la modification des statuts du SIAEP
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera adressé à Monsieur le Président du SIAEP après contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

VALERIE BOUIN
Président de séance, Maire de Charentilly



CHRISTINE LAVEAU
Secrétaire de séance



République Française
Département : INDRE-ET-LOIRE
Arrondissement : Chinon
CHARENTILLY - COMMUNE

Séance du mardi 14 octobre 2025

Délibération N° DE_2025_041

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	12	14
Date de la convocation :		
09/10/2025		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze octobre deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie (Salle du Conseil)), sous la présidence de VALERIE BOUIN.

Présents : VALERIE BOUIN, GHISLAIN GUYON, Brigitte PARISIS, Jean AGEORGES, Muriel CHERUAU, Marc RUE, Ghislaine MOREAU, Annie FONTAINE, Guillaume DUBOIS, MARIE CHEPTOU, Jacques MOTARD, CHRISTINE LAVEAU

Représentés : Marie-Hélène LAMAMY représentée par Muriel CHERUAU, Jacques BOULLENGER représenté par CHRISTINE LAVEAU

Absents et Excusés : Quentin BONVALLET-DAMOISEAU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, CHRISTINE LAVEAU est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : adhésion au réseau communautaire des bibliothèques et ré-informatisation de la bibliothèque de Charentilly

La Communauté de Communes Gâtine-Racan a mis en place un réseau des bibliothèques du territoire. La mise en réseau des bibliothèques a pour objet d'offrir à la population du territoire un service harmonisé en termes d'accès aux ressources documentaires et bibliographiques. Chaque habitant de la Communauté de Communes doit pouvoir accéder aux mêmes ressources selon des conditions égales, quelle que soit sa domiciliation. Cela implique donc pour les bibliothèques d'harmoniser leurs conditions d'inscription et d'accueil ainsi que les services qu'elles proposent.

L'intégration au réseau induit la circulation des documents entre bibliothèques du réseau et l'utilisation d'un logiciel de gestion commun : dans le cas présent le logiciel Orphée du prestataire C3rb, proposé à la bibliothèque dans le cadre d'un projet de ré-informatisation porté par la Communauté de Communes et le Département d'Indre-et-Loire (DDLP) et voté à l'unanimité en séance du conseil communautaire du 18 décembre 2024.

Considérant la signature de la convention entre la commune de Charentilly et le Comité des fêtes – section bibliothèque, en date du 22 septembre 2025

Vu le code du patrimoine et notamment ses articles L310-1 à L310-6 ;
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5214

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- D'adhérer au réseau communautaire et de signer la charte du réseau intercommunal des bibliothèques
- D'adopter le règlement intérieur du réseau de bibliothèques
- De ré-informatiser la bibliothèque avec le logiciel de gestion commun validé par le Conseil communautaire
- D'autoriser madame le Maire ou son représentant, à signer la convention relative au développement de la lecture publique et des bibliothèques

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

VALERIE BOUIN

Président de séance, Maire de Charentilly



CHRISTINE LAVEAU

Secrétaire de séance



République Française
Département : INDRE-ET-LOIRE
Arrondissement : Chinon
CHARENTILLY - COMMUNE

Séance du mardi 14 octobre 2025

Délibération N° DE_2025_042

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	12	14
Date de la convocation :		
09/10/2025		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze octobre deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie (Salle du Conseil)), sous la présidence de VALERIE BOUIN.

Présents : VALERIE BOUIN, GHISLAIN GUYON, Brigitte PARISIS, Jean AGEORGES, Muriel CHERUAU, Marc RUE, Ghislaine MOREAU, Annie FONTAINE, Guillaume DUBOIS, MARIE CHEPTOU, Jacques MOTARD, CHRISTINE LAVEAU

Représentés : Marie-Hélène LAMAMY représentée par Muriel CHERUAU, Jacques BOULLENGER représenté par CHRISTINE LAVEAU

Absents et Excusés : Quentin BONVALLET-DAMOISEAU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, CHRISTINE LAVEAU est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Modification des statuts du SATESE 37

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5211-17 à L5211-17-2 relatifs au transfert de compétence à un Établissement public de coopération intercommunale ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5211-18 à L5211-20 relatifs aux modifications de périmètre et d'organisation ;

Vu les statuts du SATESE 37 du 18 mars 2024, modifiés par arrêté préfectoral en date du 5 août 2024 ;

Vu la délibération n°2025-20 du SATESE 37, en date du 29 septembre 2025, portant sur l'actualisation de ses statuts ;

Considérant la nécessité de se prononcer sur les modifications statutaires du SATESE 37 avant l'expiration du délai légal ;

Attendu la lettre de consultation de Monsieur le Président du SATESE 37, en date du 3 octobre 2025 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, le Conseil municipal :

Envoyé en préfecture le 31/10/2025

Reçu en préfecture le 31/10/2025

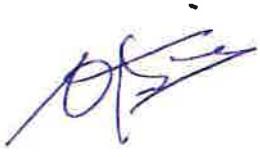
Publié le 31/10/2025 SLOW

ID : 037-213700594-20251014-DE_2025_042-DE

- APPROUVE les modifications statutaires adoptées par le Comité Syndical du SATESE 37, le 29 septembre 2025,
- DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera adressé à Monsieur le Président du SATESE 37 après contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

VALERIE BOUIN
Président de séance, Maire de Charentilly



CHRISTINE LAVEAU
Secrétaire de séance



-Compte-rendus des EPCI :

- L'adhésion au SIAEP de la commune de Pernay ajoute 672 abonnés aux 3646 du territoire
La consommation moyenne d'eau sur notre territoire est de 254l/jour/abonné.
Les travaux reliant le château d'eau de Semblançay vont bientôt commencer.

-Questions diverses :

- La première réunion de la commission scolaire 2025-2026 aura lieu le 25 novembre 2025
- L'écluse pour sécuriser l'arrêt de bus rue des mailleries va être pérennisée car les dispositions temporaires mises en place fonctionnent pour assurer la sécurité des enfants
- France Services est un dispositif disponible dans les locaux de la Poste de Neuillé Pont Pierre. Ce dispositif offre un large choix de services d'aide aux démarches administratives. Il y a un îlot numérique en libre-service, mais également des permanences assurées par divers organismes ou des possibilités de prendre rendez-vous.
- Il faudra programmer le nettoyage des citerne incendies
- Projet Cœur de village : la réunion de lancement du chantier aura lieu vendredi 17 octobre à 15h en mairie

Prochain conseil : jeudi 13 novembre à 19h